

***POLICY ON COMMON FINAL EXAMS FOR MULTI-SECTIONED COURSES IN
SCIENCE AND ENGINEERING***

On June 19, 1986, Senate adopted the following policy on common final exams for multi-sectioned courses in Science and Engineering as follows:

- all multi-sectioned (including language sections) Science and Engineering courses have a common final examination for the term in which the sections are offered;
- a similar method of determining final grades (including the same weighting factor for the final exam) will be adopted for all sections of the same course;
- this common final exam will be made up and marked by a committee of all the professors teaching the various sections of the course;
- in order to prevent bias in the marking of the final exam, it will be marked by assigning in an equitable manner, individual questions to the various professors teaching the different sections.

Approved by Senate : June 19, 1986.

**RÈGLEMENT EN RAPPORT AVEC LES EXAMENS FINALS COMMUNS
POUR LES COURS DE SCIENCES ET DE GÉNIE**

Le 19 juin 1986, le Sénat adopte le règlement énoncé ci-dessous en rapport avec les examens finals communs pour les cours de sciences et de génie qui comportent plusieurs sections :

- tous les cours de sciences et de génie qui comportent plusieurs sections (y compris les sections offertes dans l'une ou l'autre langue officielle) ont un examen final commun pour le semestre durant lequel les sections sont offertes;
- on adoptera une méthode analogue de calcul des notes finales (y compris le même facteur de pondération pour l'examen final) pour toutes les sections du même cours;
- cet examen final commun sera préparé et noté par un comité formé de tous les professeurs chargés d'enseigner les diverses sections du cours;
- afin d'éviter tout parti pris dans la correction de l'examen final, celui-ci sera corrigé en répartissant les questions d'une manière équitable entre les professeurs chargés d'enseigner les diverses sections.

Approuvé par le Sénat : le 19 juin 1986.